

La commission Sportive a modifié l'appellation des 3 niveaux pratiqués.

Cette nouvelle manière de noter ne change en rien le contenu de ces niveaux}}

Appellation : Ex-PR devient N1, Ex-N1 devient N2 et Ex-N2 devient N3

N1 Randonnées pour tous marcheurs.

- * Temps de marche effectif : 3 à 4h00 maxi. Distance : 12 kms maxi
- * Bons sentiers, faible pente
- * Dénivelé positif cumulé 300 m maxi
- * Allure en montée 200 m/h maxi

N2 Trajet plus long avec dénivellations fréquentes

- * Temps de marche effectif : plus de 4h, sans excéder 6h
- * Sentiers ininterrompus et montées régulières
- * Dénivelé positif cumulé : 700m maxi
- * Allure de Montée 300 m/h maxi

N3 Pour marcheurs confirmés.

- * Temps de marche effectif : de 6 à 8h maxi
- * Possibilité de sentier avec difficultés : mal stabilisé, pierreux, avec éboulis. Le sentier n'est pas toujours visible, ou peut présenter de courtes interruptions de la trace, possibilité de balcons.
- * Dénivelé positif cumulé : peut dépasser 700 m,
- * Allure en montée : 350 m/h maxi